Ordre des audioprothésistes du Québec

Mandat et description

L'inspection professionnelle constitue l'un moyen de protéger le public et d'assurer l'excellence de la profession. Ce dispositif de contrôle prévu au Code des *professions* vise à s'assurer et à encourager des pratiques dans le respect des normes de la profession.

Le travail de l'inspecteur consiste à réaliser des inspections pour évaluer la conformité de la pratique et la compétence des membres, et à en faire rapport au comité d'inspection professionnelle dans la forme prescrite.

Charge de travail

La charge de travail nécessite quelques heures par mois, avec un maximum de 8 à 10 inspections annuelles. La majorité de ces inspections se déroulera par visioconférence entre septembre et décembre. Quelques visites sur le lieu de travail du membre inspecté seront nécessaires, généralement en janvier et février. Ces informations sont fournies à titre indicatif et peuvent être sujettes à changement.

Rémunération

La rémunération est de 42 $ / heure.

L'Ordre rembourse les frais de déplacement selon les politiques en vigueur.

Nomination

Les personnes sélectionnées seront rencontrées par l'Ordre.

Critères d'éligibilité

- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience comme professionnelle ou professionnel membre de l'Ordre.
- Avoir le plein droit d'exercice.
- Ne pas être l'objet d'une mesure administrative imposée par l'Ordre ou d'une sanction affectant le droit d'exercice.
- Ne pas avoir d'antécédent disciplinaire ni être l'objet d'une plainte ou requête déposée devant le conseil de discipline.
- Ne pas avoir d'antécédent criminel.
- Faire preuve d'initiative, d'autonomie et de jugement.
- Faire preuve d'assiduité, d'intégrité et de discrétion.

- Posséder des aptitudes pour les relations interpersonnelles.
- Démontrer des habiletés à analyser et synthétiser les faits observés.
- Être en mesure de vous déplacer au Québec à l'occasion et détenir un permis de conduire valide.
- S'engager à suivre des activités de formation au besoin.

Dépôt de la candidature

Tout audioprothésiste qui désire soumettre sa candidature est invité à transmettre son curriculum vitae et une lettre d'intention à l'adresse : sip@audioprothesistes.org **au plus tard le 15 janvier 2026**.